

**CONSEIL DE PARIS**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAE 115** Marchés de la création (11<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>) – modification des droits de place.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal portant réglementation des marchés de la création parisiens du 21 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose de ne pas appliquer la revalorisation des tarifs prévue et de maintenir sur l'année 2021 les tarifs des droits de place des marchés de la création pratiqués en 2020 ;

Vu la saisine des commissions de marché en date du 18 mai 2021 ;

Vu l'avis des commissions de marché ;

Vu l'avis du conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1: Est approuvé le maintien pour l'année 2021 des tarifs des droits de places appliqués en 2020 sur les marchés de la création ;

Article 2 : Le Directeur de l'attractivité et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**